

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 297

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 60

À la seconde phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« au Gouvernement et au Parlement »

les mots :

« , remis au Gouvernement et au Parlement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.